



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N°	01	28 .11	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
22 novembre 2024

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, président.

**Etaient présents** : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRÉSPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DARSONVAL Michel, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, VOILLEQUIN Serge

**Mandat de procuration** : DANGIN Anita à RENARD Régis, DEREPAAS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, WOJTYNA Lucienne à AUBRY Michel

**Absents** : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, RIGOLLOT Marie-Noëlle, YOT Olivier, VAIRELLES Mickaël

**Secrétaire de séance** : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents..... 31  
Absents ayant donné mandat de procuration..... 10  
Absents..... 9  
Votants..... 41

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2024**

Pour : <b>41</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>0</b>	Non participant : <b>0</b>
	aucun	aucun	aucun

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président**

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 24 octobre 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur HACKEL Claude



Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

